

CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER

**RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LE
PREAVIS DE LA MUNICIPALITE**

N° 11/2021-2026

Réalisation d'un trottoir au chemin de Sous-Riette et prolongement du
trottoir au chemin de Praz

Monsieur le Président
Mesdames les Conseillères
Messieurs les Conseillers

La commission chargée d'étudier le préavis municipal 11/2021-2026 s'est réunie le mercredi 06 avril 2022 à la salle de conférence « Sorge » du bâtiment administratif.

Elle était composée de :

Mesdames	Céline Jonneret	RESOC
	Christelle Clerc	CDC
	Nicole Schopfer	SC
Messieurs	Raphäel Thiébaud	CDC
	Rémi Schweizer	RESOC
	Patrick Voegelin	SC
	José Hernandez	ROLC (Président rapporteur)

La délégation de la Municipalité et du service infrastructures était composée de :

Madame	Nathalie Jatton	Municipale
Monsieur	Francis Toledano	Chef de service

Nous remercions les intervenants pour leur présence, leurs explications détaillées ainsi que pour les réponses aux nombreuses questions qui leur ont été posées.

Préambule

Ce préavis présente la réalisation de deux tronçons de trottoir au chemin Sous-Riette et chemin de Praz, soit environ 70m pour Sous-Riette et 60m pour Praz.

Des études de mobilité douce conseillent la réalisation des deux trottoirs principalement pour la sécurisation des piétons, pour le chemin de Praz cheminant depuis OASSIS vers la place Girardet et pour le chemin Sous-Riette cheminant vers la rue de Cossonay côté nord-ouest. Le coût total estimé des travaux se monterait à CHF155'000.-ttc.

Discussions

Suite aux diverses questions des commissaires, il en ressort que :

- Un dossier pour la réalisation d'un passage piéton au chemin de Praz sera déposé une fois les travaux du trottoir terminés. En effet, le marquage pour les passages piétons est soumis à certaines conditions, notamment au nombre de piétons par heure aux heures de pointe qui devraient être au minimum de 100 par heure. La municipalité est sensible aux remarques des commissaires quant au passage de nombreux écoliers à cet endroit, la municipalité fera de son mieux pour la réalisation du dit marquage.
- Du fait d'une réduction de la largeur de la chaussée, le risque d'une trop importante vitesse des véhicules dans la montée du chemin de Praz devrait être limité.
- Le projet tient compte des aspects nécessaires afin d'être conforme dans le cas où une zone 30km/h serait mis en place.
- La réalisation des trottoirs est prévue entre juillet et août prochains, dans tous les cas avant la rentrée scolaire 2022-2023.
- L'accès aux places de parc privées sera assuré durant les travaux.
- Les arbres existants ne seront pas touchés à l'exception de celui qui se trouve dans l'angle du chemin Sous-Riette et la rue de Cossonay.
- Une communication de la période des travaux est prévue, celle-ci sera de type « flyer » déposée dans les boîtes aux lettres.
- Le montant du devis estimé est de CHF 155'000.- ttc, celui-ci inclut en plus d'une rubrique divers et imprévus, une provision en cas de hausse de prix pour des matériaux selon la situation mondiale actuelle.

Recommandation de la Commission

C'est à l'unanimité que la Commission vous recommande, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers d'accepter les conclusions du préavis 11/2021-2026.

Crissier, le 10 avril 2022
Président rapporteur, José Hernandez

